



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 152/2024
SÉANCE N° 6 DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 19 novembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort (jusqu'à 20 h 16), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 38), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 45), Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Sultani (jusqu'à 20 h 45), Marie-Cécile Clavreul, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois (à partir de 18 h 47), Sylvie Vielle (à partir de 18 h 30), Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 25), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso (à partir de 18 h 29), Fabien Robin, Pierre Besançon (jusqu'à 21 h 16), Christelle Alexandre (jusqu'à 21 h 16), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 21) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Nicole Bouillon et Louis Michel,

Étaient représentés

Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Jocelyne Richard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Caroline Garnier a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de son arrivée à 18 h 47), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre,

Isabelle Fougeray et Eric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 novembre 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2024

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code des communes, livre IV,

Considérant que les 2 070,5 jours épargnés sur les comptes épargne temps peuvent faire l'objet d'une indemnisation financière au 31 décembre 2023,

Que ces jours se répartissent de la manière suivante : 484,5 jours pour les catégories A, 591 jours pour les catégories B et 995 jours pour les catégories C,

Que ces jours représentent un total de 214 360 euros,

Qu'il a été provisionné, sur l'année 2022, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2021, de 146 573 €,

Qu'il a été provisionné, sur l'année 2023, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2022, de 154 300 €,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est constitué une provision de 214 360 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2023.

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	1 677	179 164 €
Transports (05)	29	4 350 €
Déchets (06)	326	27 381 €
Eau (09)	32,5	2 865 €
Assainissement (11)	6	600 €
Total	2 070,5	214 360 €

Article 2

Il est repris une provision de 154 300 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2022.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault